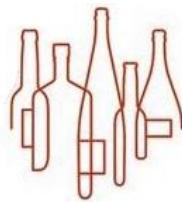




CONSEIL INDEPENDANT
EN ENVIRONNEMENT



FAUCONNIER

MAISON FONDÉE EN 1829

A Hesdin-La-Forêt (62140)

Demande d'autorisation environnementale

PIECE N°9-1 Mémoire non technique de l'étude des dangers

GES n°23263

Septembre 2025

AGENCE OUEST

5, rue des Basses Forges
35530 NOYAL-SUR-VILAINE
Tél. 02 99 04 10 20
Fax 02 99 04 10 25
e-mail : ges-sa@ges-sa.fr

AGENCE NORD-EST

80 rue Pierre-Gilles de Gennes
02000 BARENTON BUGNY
Tél. 03 23 23 32 68
Fax 09 72 19 35 51
e-mail : ges-laon@ges-sa.fr

AGENCE EST

870 avenue Denis Papin
54715 LUDRES
Tél. 03 83 26 02 63
Fax 03 26 29 75 76
e-mail : ges-est@ges-sa.fr

AGENCE SUD-EST-CENTRE

139 impasse de la Chapelle - 42155
ST-JEAN ST-MAURICE/LOIRE
Tél. 04 77 63 30 30
Fax 04 77 63 39 80
e-mail : ges-se@ges-sa.fr

AGENCE SUD-OUEST

Forge
79410 ECHIRÉ
Tél. 05 49 79 20 20
Fax 09 72 11 13 90
e-mail : ges-so@ges-sa.fr

SOMMAIRE

1.	INTRODUCTION	3
2.	LOCALISATION DU SITE	3
3.	RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DES DANGERS	4
3.1.	METHODE.....	4
3.2.	RECENSEMENT DES PHENOMENES ATTENDUS ET RETENUS.....	4
3.3.	ESTIMATION DES CONSEQUENCES.....	6

1. INTRODUCTION

Ce document présente de façon synthétique les éléments de l'étude des dangers associée au dossier de demande d'autorisation environnementale.

La société FAUCONNIER est spécialisée dans la fabrication, le conditionnement, le stockage et la négoce d'alcools de bouche.

L'établissement souhaite renforcer le niveau de stockage d'alcools de bouche sur site pour pérenniser l'activité face à la concurrence et aux évolutions du marché de boissons alcoolisées.

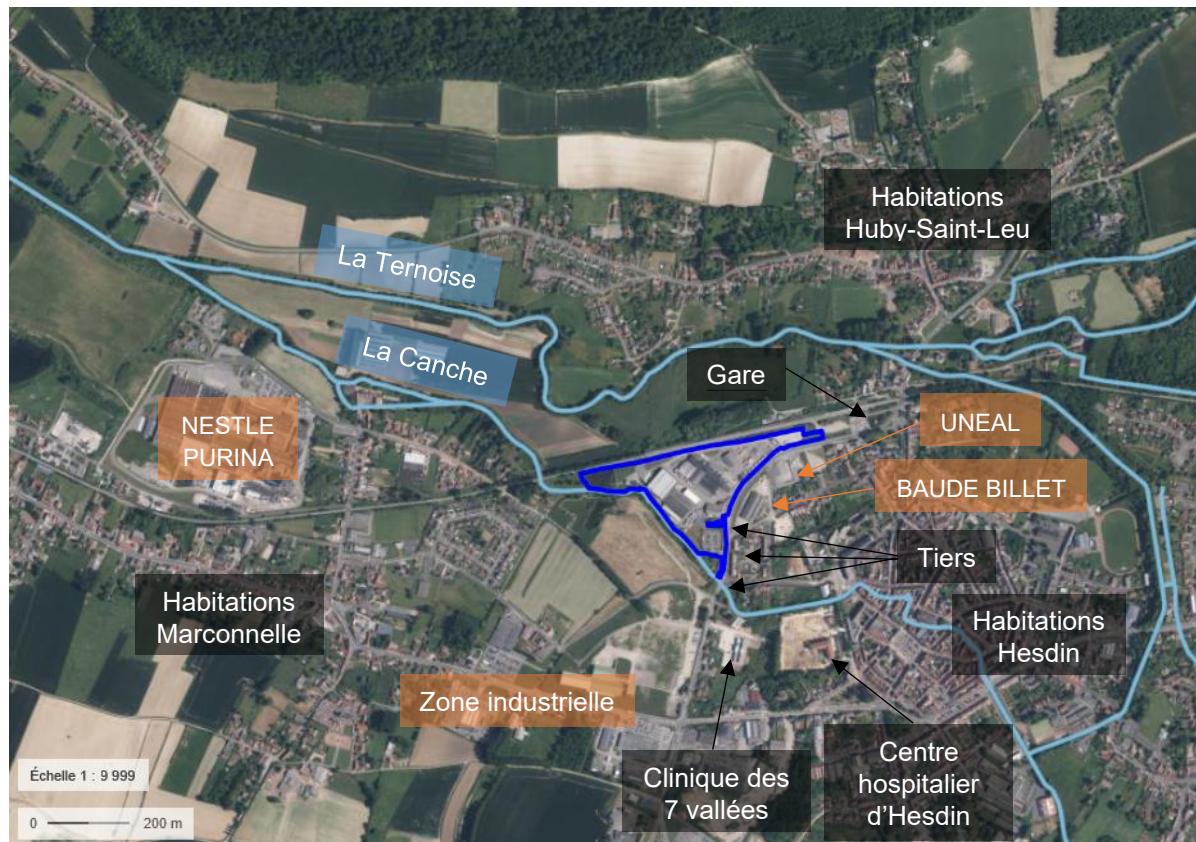
La nature des activités ne sera pas modifiée et les installations techniques ne subiront aucune évolution notable.

L'étude des dangers a été menée et rédigée par GES SAS¹, bureau d'études indépendant spécialisé en environnement, représentée par son Gérant, M. Christian BUSON, sur la base des informations transmises par l'exploitant.

2. LOCALISATION DU SITE

L'établissement de la société FAUCONNIER est situé à Hesdin-La-Forêt composée de 4 communes :Maronne, Hesdin, Huby-Saint-Leu, Sainte-Austreberthe. La figure ci-après illustre l'environnement du site de FAUCONNIER.

Figure 1 : Environnement du site FAUCONNIER



L'accès au site de FAUCONNIER se fait par l'avenue Jean de Lattre de Tassigny. Le site est bordé au niveau de la limite de propriété nord d'une voie ferroviaire (Arras - Etaples).

¹ GES SAS – 5 rue des Basses-Forges ZA les Basses Forges 35530 Noyal-sur-Vilaine ☎ 02.99.04.10.20 - E-mail : contact@ges-sa.fr

3. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DES DANGERS

3.1. METHODE

La démarche retenue, qui s'appuie sur l'Analyse Préliminaire des Risques et le projet Européen ARAMIS, comprend 3 étapes :

- Étape n°1 : Identification et caractérisation des potentiels de dangers ;
- Étape n°2 : Évaluation préliminaire des conséquences associées aux événements redoutés ;
- Étape n°3 : Analyse détaillée de la probabilité d'occurrence et de la gravité des conséquences ;
 - o 3-A : Détermination des probabilités d'occurrence,
 - o 3-B : Évaluation de la gravité des conséquences,
 - o 3-C : Évaluation des risques potentiels.

Au terme de l'analyse détaillée, le niveau de risque potentiel pour chacune des conséquences attachées à un évènement redouté est évalué dans ses deux dimensions de probabilité d'occurrence et de gravité, repérées sur des échelles simples à 5 niveaux.

Pour cela, une matrice de criticité adaptée à l'installation est utilisée.

La phase d'évaluation des risques potentiels permet d'associer aux potentiels de dangers et aux évènements initiateurs les mesures de prévention et de protection propres à réduire le risque à un niveau acceptable et les éléments d'évaluation de l'efficacité de ces mesures dont on peut disposer.

Cette phase est itérative : l'incidence des nouvelles mesures de prévention et de protection proposées sur la probabilité d'occurrence (phase 3A) et la gravité des conséquences (phase 3B) est réévaluée jusqu'à l'obtention d'un risque potentiel acceptable (phase 3C).

3.2. RECENSEMENT DES PHENOMENES ATTENDUS ET RETENUS

L'analyse des accidents ou incidents recensés par la base de données du BARPI dans des industries de la fabrication de boissons alcoolisées a permis d'identifier :

- Les types d'accidents,
- Les conséquences matérielles, humaines et environnementales de ces accidents,
- Les causes connues de ces accidents et les équipements concernés.

Ces données et l'identification des potentiels de dangers externes (liés à l'environnement humain, naturel et aux infrastructures extérieures au site) et internes (liées aux caractéristiques des produits manipulés, des installations et à leur configuration) ont permis de recenser les évènements redoutés sur le site. Ils sont synthétisés dans le tableau ci-après.

Tableau 1 : Synthèse sur les évènements redoutés

N°	Installation	Événement redouté	Conséquences possibles	Gravité estimée	Sélection
1	Stockage de matières combustibles – Bâtiment de matières sèches (C2)	Incendie	Destruction de l'équipement Propagation aux autres bâtiments Blessures sur une personne à proximité	Zones d'effets à vérifier	Retenu
2	Stockage de matières combustibles – H2/H2 et hangar Bouret	Incendie	Destruction de l'équipement Propagation aux autres bâtiments Blessures sur une personne à proximité	Zones d'effets à vérifier	Retenu
3	Stockage extérieur de matières combustibles (palettes)	Incendie	Destruction de l'équipement Propagation aux autres bâtiments Blessures sur une personne à proximité	Zones d'effets à vérifier	Retenu
4	Stockages d'alcool et d'arômes	Déversement	Pollution milieu naturel	Interne au site	Non retenu
5		Incendie	Destruction de l'équipement Blessures sur une personne à proximité	Zones d'effets à vérifier	Retenu
6		Explosion	Destruction de l'équipement Blessures sur une personne à proximité	Zones d'effets à vérifier	Retenu
7	Stockage de produits chimiques	Perte de confinement	Pollution milieu naturel	Interne au site	Non retenu
8		Mélange	Possible dégagement de gaz毒ique	Interne au site	Non retenu
9	Aire de dépotage d'alcool	Perte de confinement	Pollution milieu naturel	Interne au site	Non retenu
10		Incendie	Destruction de l'équipement Blessures sur une personne à proximité	Zones d'effets à vérifier	Retenu
11	Emploi stockage de gaz	Explosion	Destruction de l'équipement Blessures sur une personne à proximité	Interne au site	Non retenu
12	Transformateurs	Incendie	Destruction de l'équipement Blessures sur une personne à proximité	Interne au site	Non retenu
13	Locaux de charge d'accumulateur	Explosion	Destruction de l'équipement Blessures sur une personne à proximité	Interne au site	Non retenu
14	Chaudières	Incendie	Destruction de l'équipement Blessures sur une personne à proximité	Interne au site	Non retenu
15		Explosion	Destruction de l'équipement Blessures sur une personne à proximité	Interne au site	Non retenu
16	Groupe de surpression (local de sprinklage et réserve de gasoil associée)	Incendie	Destruction de l'équipement Blessures sur une personne à proximité	Interne au site	Non retenu
17	Groupe de surpression (local de sprinklage et réserve de gasoil associée)	Explosion	Destruction de l'équipement Blessures sur une personne à proximité	Interne au site	Non retenu
18	Installations de réfrigération aux HFC	Perte de confinement	Pollution milieu naturel	Interne au site	Non retenu

N°	Installation	Événement redouté	Conséquences possibles	Gravité estimée	Sélection
19	Bâtiment phase III	Incendie	Destruction de l'équipement Propagation aux autres bâtiments Blessures sur une personne à proximité	Zones d'effets à vérifier	Retenu
20		Déversement	Déversement	Pollution milieu naturel	Interne au site
21		Explosion	Destruction de l'équipement Blessures sur une personne à proximité	Zones d'effets à vérifier	Non retenu

3.3. ESTIMATION DES CONSEQUENCES

Pour chaque événement redouté identifié ci-dessus, une approche qualitative des conséquences de l'événement a été réalisée. Les mesures de prévention et de protection en place mises sur le site ont été inventoriées :

- Mesures destinées à limiter la survenance de source d'ignition,
- Mesures de détection et de lutte contre l'incendie,
- Mesures de contrôle-maintenance
- Mesures de prévention des dangers externes,
- Accessibilité du site aux services de secours et formation équipier 1^{re} et 2^{nde} intervention du personnel,
- Capacité de confinement des eaux d'extinction,
- Plan d'Organisation Incendie (en cours de mise à jour) comprenant le Plan de Défense Incendie.

3.3.1. Flux thermiques en cas d'incendie

L'évaluation des risques relatifs à l'incendie des cellules de stockage a pour objectif de déterminer les distances d'effets correspondant aux flux thermiques produits par ces incendies. Les valeurs seuils prises en compte sont celles fixées par l'arrêté du 29 septembre 2005 applicables aux installations classées.

Ces valeurs sont pour les effets sur l'homme :

- 3 kW/m², seuil des effets irréversibles délimitant la zone des dangers significatifs pour la vie humaine (ZEI),
- 5 kW/m², seuil des effets létaux délimitant la zone des dangers graves pour la vie humaine (ZEL),
- 8 kW/m², seuil des effets létaux significatifs délimitant la zone des dangers très graves pour la vie humaine (ZELS).

La figure suivante présente de façon agrégée les effets thermiques attendus au-delà des limites de l'établissement en cas d'incendie.

FAUCONNIER

PARCELLES AGRICOLES

BOIS



CHEMIN DE FER

LIMITE DE PROPRIÉTÉ

MAISON

Agricole

Chemin de Fer de Boulogne-sur-Mer à Arques
Avesnes

CHEMIN DE FER

LA CANCHE

PARCELLES AGRICOLES

PARCELLES AGRICOLES

TIERS

T

3.3.2. Effets de surpression

L'évaluation des risques relatifs à une explosion a pour objectif de déterminer les distances d'effets correspondant aux seuils de surpression produits par cet évènement. Les valeurs seuils prises en compte sont celles fixées par l'arrêté du 29 septembre 2005 applicables aux installations classées.

L'évaluation de ces risques a été réalisée avec la Méthode GTDLI pour l'explosion des cuves d'alcools (explosion confinée).

Ces valeurs sont :

- ↳ 20 mbars, seuil des destructions significatives de vitres,
- ↳ 50 mbars, seuil des dégâts légers aux structures et des effets irréversibles sur l'homme (ZEI),
- ↳ 140 mbars, seuil des dégâts graves aux structures et des effets létaux sur l'homme (ZEL),
- ↳ 200 mbars, seuil des effets dominos et des effets létaux significatifs sur l'homme (ZELS),
- ↳ 300 mbars, seuil des dégâts très graves aux structures.

Les effets de surpressions ne sont pas calculés pour les cuves situées à l'extérieur qui sont équipées de trou d'hommes et pour les cuves de stockage du bâtiment phase III qui seront équipées d'événements de surpression.

Compte tenu des modélisations, les effets de surpression au-delà du seuil des 140 mbars sont contenus dans les limites de propriétés du site.

Les mesures de prévention et de protection qui sont en place sur le site de FAUCONNIER permettent d'assurer un niveau de risque aussi bas que possible. Le projet ne conduira pas à un accroissement des risques ni à des effets supplémentaires en dehors du site.